

Concertation des artistes-auteur·ices de Nouvelle-Aquitaine

Synthèse

Myrha Morvan-Dutreuil à l'écriture et à la photographie

Département des Pyrénées Atlantiques

Rencontre organisée par Anne Battoue & Emmanuelle Favereau

Mourenx, le 11 juin 2026

Avec le soutien du MI(X), Maison intercommunale des cultures et des sciences

Introduction

Présentation	7
Objectif de la journée	7

Le contrat de filière

Définition d'un contrat de filière	9
Enjeux pour les artistes	9
Lecture du contrat de filière arts visuels 2023-2026	10
Les objectifs du contrat en trois axes	13

Propositions des artistes à la lecture des axes

Lieux de diffusion	19
Outils	20
Droits	21

Échanges et propositions sur les formes de représentation

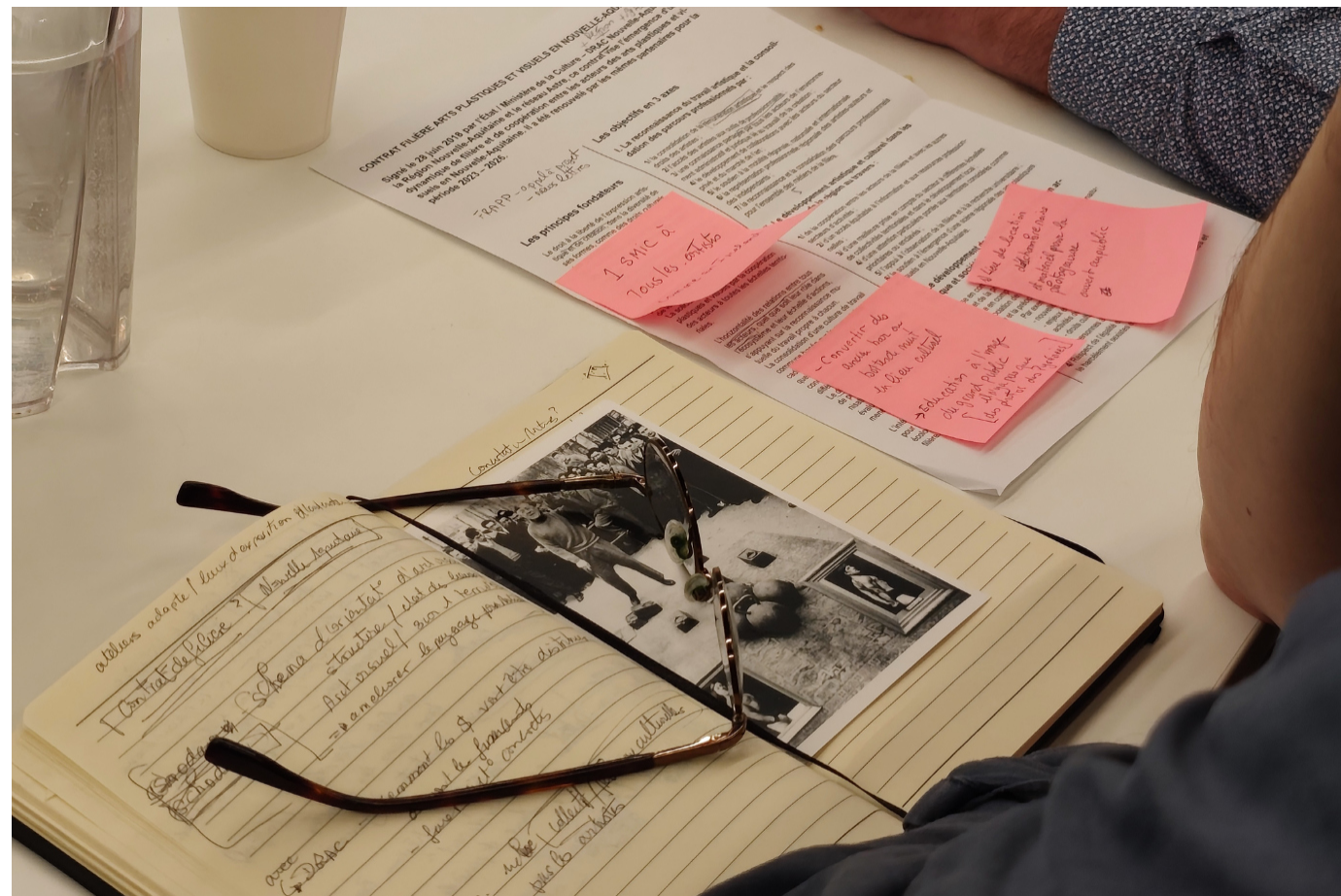
Gouvernances désirables	23
Expériences collectives passées	24

Annexes

Flyer et programme	28
Synthèse du contrat de filière	30
Documents relatifs au contrat de filière	31
Post-its	32
Feuilles de route des groupes de travail	35
Notes brutes des groupes	36



10 inscrit·es
7 participant·es
7 artistes
1 structures



Introduction

Présentation

Nous travaillons, depuis 2023, sous la forme d'un groupe informel d'une quinzaine d'artistes à l'élaboration de cette concertation. Celle-ci a pour objectif de construire une représentation des artistes au sein du prochain contrat de filière. Elle se déploie dans les 12 départements de la région Nouvelle-Aquitaine, sur les années 2025 et 2026.

Objectif de la journée

Cette journée a pour objectif de faire émerger les formes de représentations souhaitées par les artistes du département pour siéger dans le contrat de filière 2027-2030. Cela passe par la compréhension du contrat de filière actuel, l'identification des dynamiques sur le territoire, des temps de discussion partagés, la mise en commun des idées et rencontrer de nouveaux.elles artistes souhaitant rejoindre le groupe de coordination.



Définition d'un contrat de filière

C'est un contrat dans lequel l'État, la Région et les professionnel·les du secteur s'accordent sur une politique culturelle régionale : Comment ensemble voulons-nous soutenir, structurer et développer le secteur des arts visuels dans notre région ? Depuis quels enjeux axerons-nous les actions et financements ? C'est un outil pour avancer dans une direction choisie ensemble, au niveau régional.

Enjeux pour les artistes

Jusqu'à présent les artistes ne font pas partie.es des signataire.trices du contrat de filière. Seules les structures (diffuseurs, collectifs, associations, etc.) et les administrateur.ices se retrouvaient pour l'écrire. En participant on espère des financements plus adaptés aux besoins locaux, et une meilleure compréhension entre administrateur.ices, structures culturelles et artistes de nos pratiques et besoins respectifs.

Pour aller plus loin, voir l'annexe « Documents relatifs au contrat de filière », page 31.

Lecture du contrat de filière arts visuels 2023-2026

Les principes fondateurs :

La liberté de l'expression artistique et les droits culturels des personnes

Un modèle économique de non rentabilité

L'équité territoriale

La solidarité entre les acteur.ices

L'horizontalité des relations entre tous·tes les acteur·ices

Une culture de travail commune respectant les conditions socio-économiques de chacun·e et impliquant tous·tes les acteur.ices

Le droit à l'expérimentation

L'évaluation des actions et des dispositifs menés

Des stratégies de résilience intégrant la transition écologique



Les objectifs du contrat en trois axes

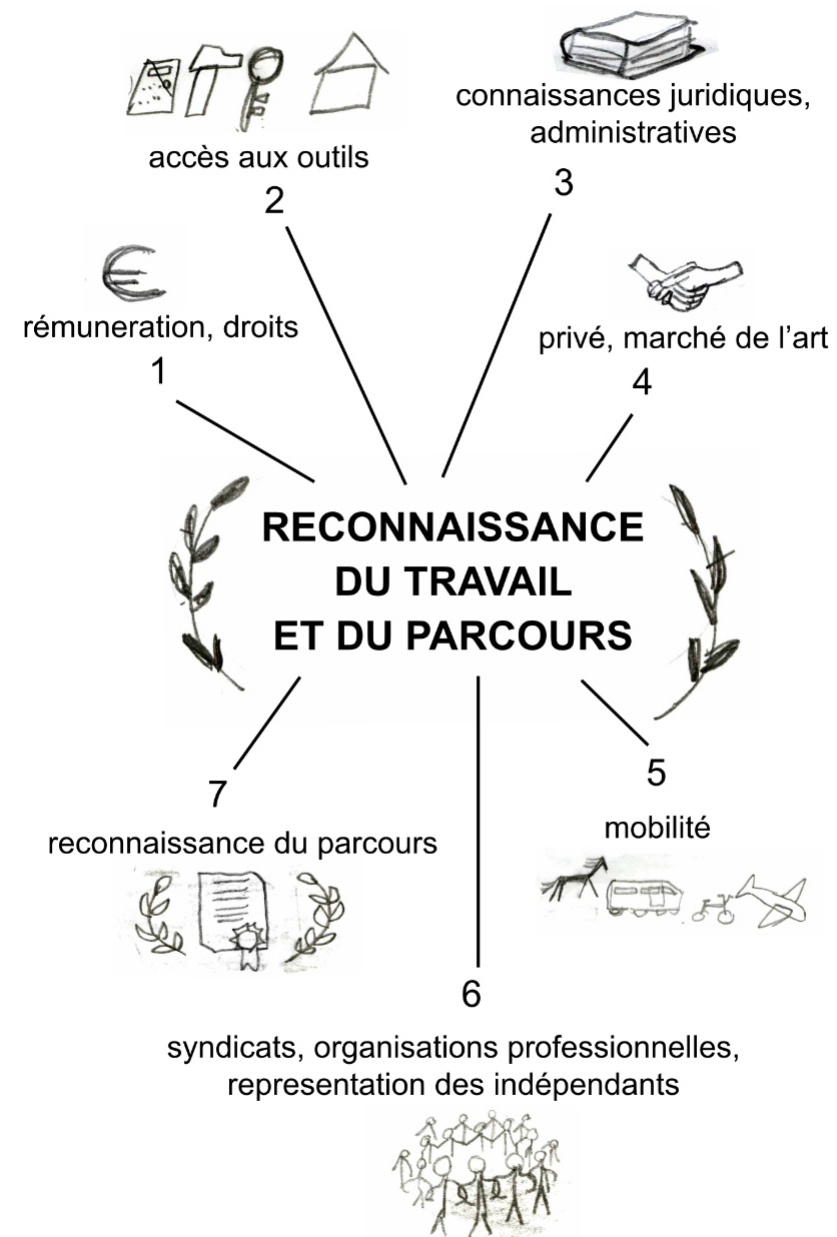


Schéma Axe 1, affiche papier, 100x150 cm

1. La reconnaissance du travail artistique et la consolidation des parcours professionnels :

La consolidation de la rémunération artistique et le respect des droits des artistes

L'accès des artistes aux outils de professionnalité

Une connaissance partagée par tous.tes les acteur.ices de l'environnement administratif et juridique lié au travail de la création

Le développement de collaborations avec les acteur.ices du secteur privé et du marché de l'art

Le soutien à la mobilité régionale, nationale et internationale

La représentation professionnelle régionale des artistes auteur.ices et des indépendant.es

La reconnaissance et la consolidation des parcours professionnels pour l'ensemble des métiers de la filière

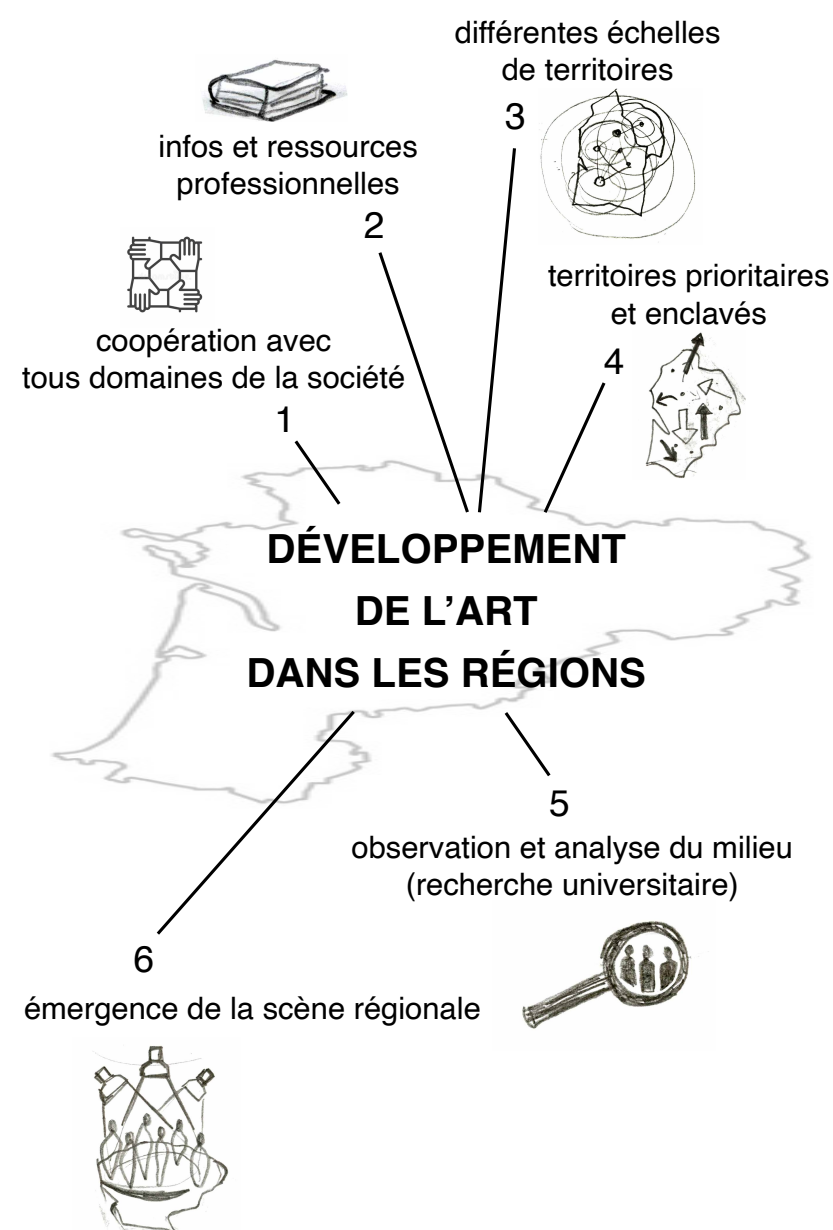


Schéma Axe 2, affiche papier, 100x150 cm

2. Le développement artistique et culturel dans les territoires de la région

Coopération entre les acteur.ices de la filière et avec les autres secteurs d'activités

Accès équitable à l'information et aux ressources professionnelles

Meilleure prise en compte du secteur à différentes échelles de collectivités territoriales et dans le développement local

Attention particulière portée aux territoires considérés comme prioritaires ou enclavés

Appui à l'observation de la filière et à la recherche universitaire

Soutien à l'émergence d'une scène régionale des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine

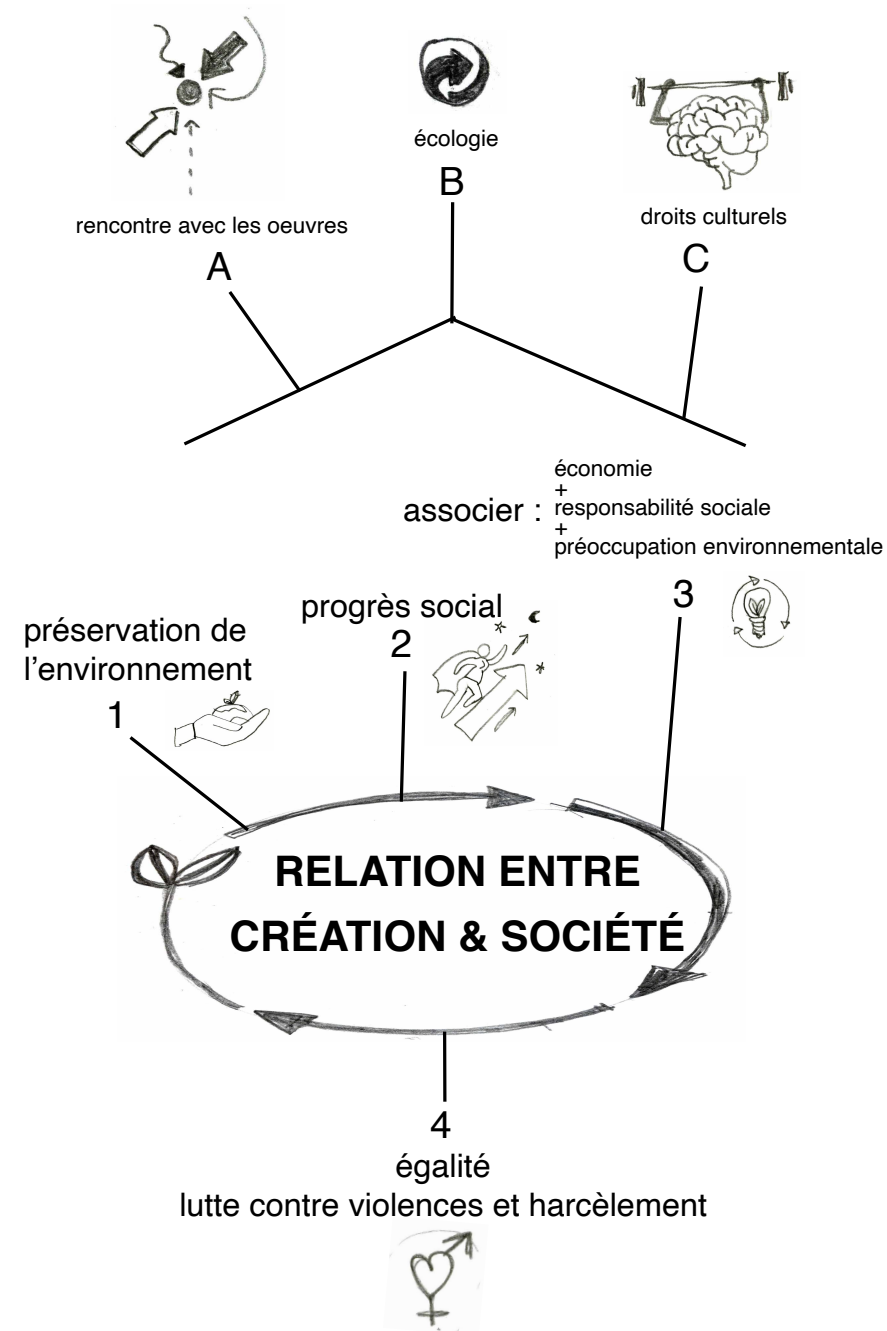


Schéma Axe 3, affiche papier, 100x150 cm

3. Le développement de la relation entre création artistique et société

Prise en compte sur le long terme de la rareté des ressources naturelles et de la préservation de l'environnement

Prise en compte de la nécessité du progrès social

Association de la pérennité économique avec la responsabilité sociale et la préoccupation environnementale

Respect de l'égalité entre les sexes et lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels

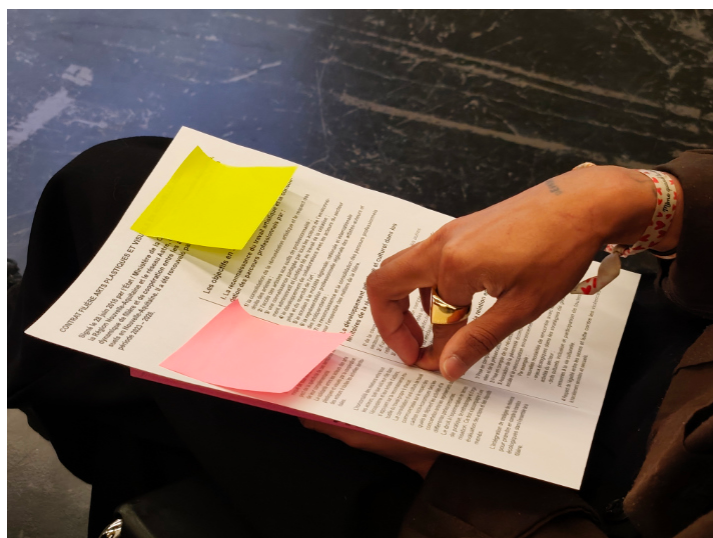
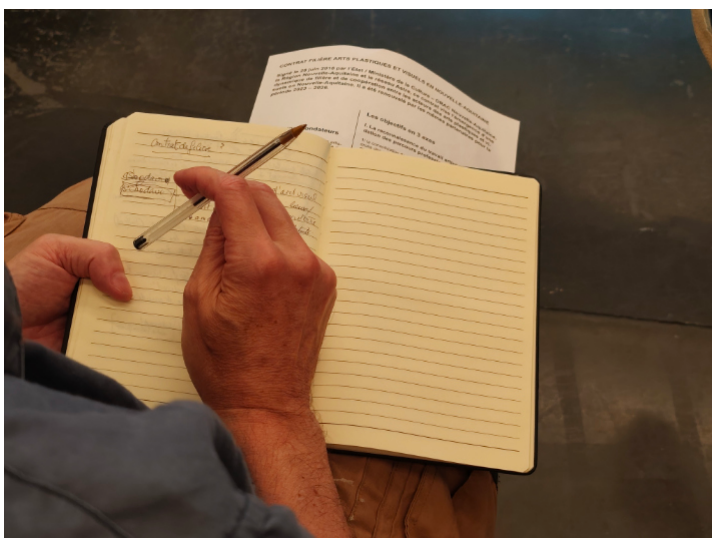
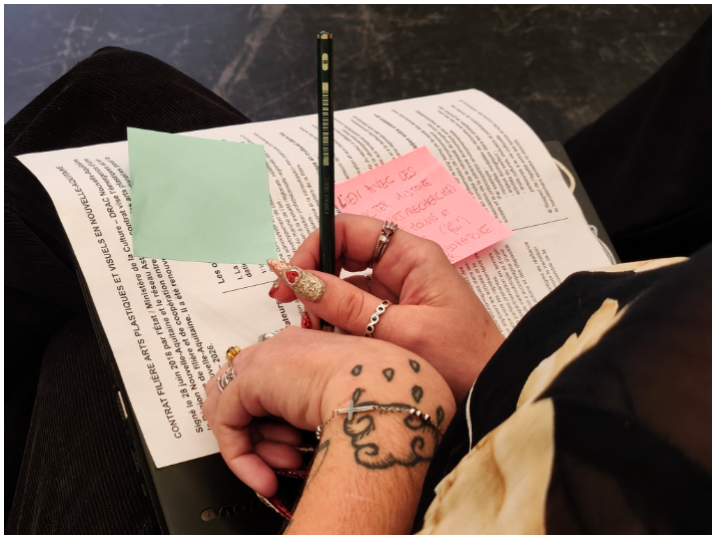
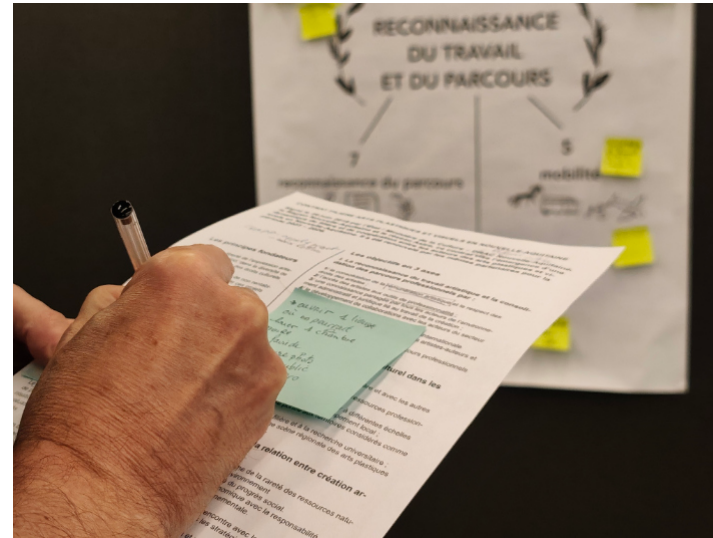
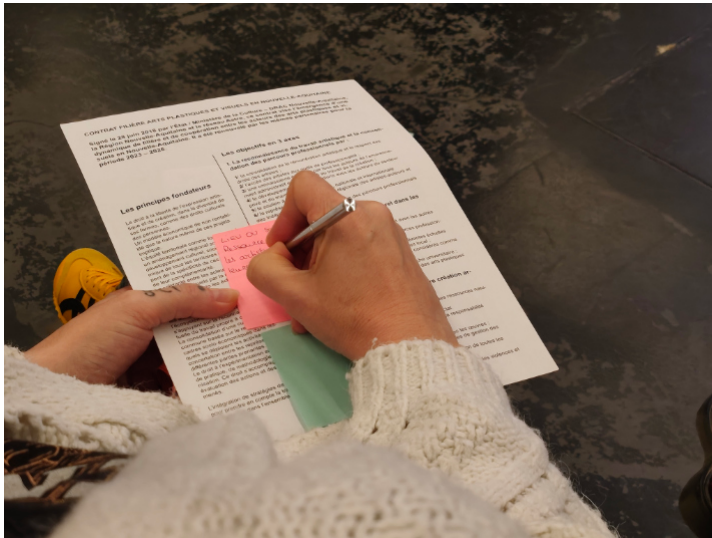
Propositions des artistes à la lecture des axes du contrat de filière

PROCÉDÉ

À la lecture de chaque axe, les participant.es ont été invité.es à noter sur des post-it les actions qui leur paraissent nécessaires à porter au sein du prochain contrat de filière. Ces notes individuelles sont ici synthétisées et regroupées par thématiques.

Lieux de diffusion

- Soutenir la création d'événements artistiques par des aides publiques
- Ramener l'art dans les lieux triviaux en :
 - organisant des événements artistiques dans les lieux privés, les écoles, les centres sociaux, etc.
 - utilisant les espaces de passage comme des espaces d'expositions
 - utilisant un camion comme galerie mobile
- Créer des événements artistiques :
 - traitant de sujets spécifiques, comme les problématiques sociétales « trash »
 - mettant à l'honneur des artistes locaux.ales queers, féministes, racisé.es, humanistes, engagé.es
- Créer un nouveau centre culturel à Pau
- Développer davantage d'appels à projets en milieux ruraux
- Développer un abonnement annuel pour tous.tes qui donnerait accès à l'ensemble des lieux d'exposition du territoire national
- Rendre les parkings proches des lieux d'exposition gratuits pour les publics
- Végétaliser et piétonniser les rues dédiées à l'art



Outils

- Recenser tous.tes les artistes-auteur.ices et leurs pratiques dans un annuaire, pour faciliter les collaborations.
- Faciliter le travail de démarchage en identifiant clairement les circuits pour réaliser un projet ; par exemple via un annuaire des lieux culturels en zone rurale.
- Charger une structure de faire le lien entre les créateur.ices locaux.ales et les directeur.ices de masters (comme le master histoire de l'art, patrimoine et musée ou encore le laboratoire Alter)
- Créer des lieux pour mutualiser :
 - le matériel (ex. chambre noire et matériel de photogravure, récupération de décors et de régie d'exposition)
 - les compétences
 - l'espace
- Créer une association pour faciliter la location d'espaces d'atelier et d'exposition ; par exemple en démarchant des propriétaires privé.es et négociant avec elle.eux des baux précaires
- Construire un site (physique ou numérique) regroupant les informations destinées aux artistes :
 - administratives
 - juridiques
 - acteur.ices locaux.ales
- Faciliter l'accès aux droits par une carte artiste (qui soit l'équivalent d'une carte de presse, par exemple)

Droits

- Prendre en compte les maladies physiques et/ou psychiques par :
 - des contrats spécifiques
 - une flexibilité, notamment dans les dates limites
 - une reconnaissance des maladies et des pénibilités propres au métier
- Rendre transparents les processus de sélection par :
 - la participation d'artistes aux jurys
 - l'ouverture au public des temps de délibération
 - la diffusion des critères de sélection et des membres du jury
 - l'information systématique du refus d'une candidature, et ses raisons
- Informer davantage les différent.es acteur.ices culturel.les de l'existence du barème de rémunération d'Astre
- Rendre obligatoire la rémunération des artistes lors d'expositions, notamment sur la base du référentiel d'Astre
- Imposer la rémunération systématique des ateliers artistiques destinés aux scolaires
- Faciliter la mobilité des artistes par des abonnements aux transports en commun à petits prix ou gratuits
- Rendre l'entrée des lieux culturels gratuite pour tous.tes les artistes
- Contraindre les institutions à employer des travailleur.euses de l'art plutôt que d'utiliser l'IA
- Développer un travail de recherche et d'information sur les différents impacts de l'IA sur la création artistique



Échanges et propositions sur les formes de représentation

PROCÉDÉ

Par petits groupes, les artistes répondent à une série de questions (voir annexe page 35) pour déterminer la façon dont iels veulent s'organiser collectivement en Pyrénées Atlantiques et porter leur idée à l'échelle régionale. Par la suite une restitution est faite à l'ensemble des groupes.

Attention, ces notes individuelles sont à considérées comme telles et non comme le résultat d'une discussion et d'un accord collectif. En revanche, elles peuvent servir d'amorce aux artistes en vue de débattre et de formuler des propositions collectives au niveau local et régional.

Gouvernances désirables

1) Le département des Pyrénées Atlantiques est décrit comme très rural, avec de nombreuses petites communes. Peu de centre d'art sont implantés, et ceux-ci délaissent les artistes locaux.les, au profit des amateur.ices, d'artistes émergents venant d'ailleurs et répondant à une direction artistique précise.

2) Pour recueillir les besoins, plusieurs formats sont évoqués :

- des concertations départementales ou régionales, organisées une à deux fois par an en présentiel ou en visio
- des questionnaires distribués dans les lieux culturels, sur les réseaux et envoyés par mail. Un groupe local indemnisé serait chargé de recueillir les réponses

3) Cinq artistes au minimum seraient élu une fois par an pour représenter les artistes de la région. Iels incarneraient une diversité (géographie, statut, pratique, revenus, genre, ethnie, âge, etc.) et chaque membre serait indemnisé et défrayé, afin de favoriser l'engagement. Les objectifs seraient clairs et les tâches attribuées, mais correctement réparties entre le « faire » et le « penser ». L'annuaire serait un outil pour communiquer avec les artistes du territoire.

Expériences collectives passées

Expérience	Positif	Négatif
Association	Peu de membre rend le collectif plus facile à gérer Permet l'accès à un réseau, ce qui rend les démarches plus efficaces Permet d'apprendre à construire des dossiers et des budgets	Le faible nombre de membre rend l'absence de chacun.e difficile à compenser. Aussi cela limite l'accès à un vaste réseau.
Collectif d'artiste structuré en association	L'organisation en collectif permet : - une légitimité et donc l'accès à des financements - de côtoyer une diversité d'univers et d'expérience - d'accéder à une visibilité (collective et individuelle) - de travailler une expression communautaire et la représentation	Le manque de hiérarchie et de professionnalisme entraîne une instabilité, une irrégularité dans l'organisation du collectif.
Association		L'irrégularité de l'investissement, le manque de professionnalisme et l'absence de revenus
Entreprise	Permet une rapidité dans la prise de décision et une responsabilisation personnelle	Caractère hiérarchique et centralisant permet de déléguer mais produit des employé.es dépendant.es
Centre d'art	Une hiérarchie saine produit de la structure	La hiérarchie induit une dépendance concernant les décisions Des conflits personnels et des divergences d'opinions apparaissent
Collectif d'artiste binome d'orga et artistes participant aux permanences	Gratuité pour les artistes Accessibilité à une communauté	Organisation chronophage Absence de cadre légal



ANNEXES

11 juin 2026
de 10h à 17h

MOURENX
LE MI[X]

CONCERTATION DES ARTISTES-AUTEUR.ICES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Contrat de filière Arts Visuels
NOUVELLE AQUITAINE*



Crédit photographique : Mairie de Mourenx



Sur inscription

<https://urlr.me/xwFWrB>

Le MI[X]
(Maison Intercommunale des cultures et des sciences)
2 Avenue Charles Moureu
64150 MOURENX

CONCERTATION
DES ARTISTES-AUTEUR.ICES
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Nouvelle Aquitaine

Programme de la journée

À **MOURENX**, jeudi 11 juin 2026 de 10h à 17h

Au **MI[X]**

2 Avenue Charles Moureu, 64150 Mourenx
(Parking gratuit sur place)

À prévoir : pique-nique pour l'auberge espagnole du midi. Prévoyez vos boissons, mets sucrés et salés

10h - Accueil avec café et gourmandises

10h30 - Introduction : présentation des artistes de la concertation et des partenaires pour l'organisation de cette journée.

11h - Lecture collective du contrat de filière Arts visuels de Nouvelle-Aquitaine et des 3 thématiques :

- La reconnaissance du travail artistique et la consolidation des parcours professionnels
- Le développement artistique et culturel dans les territoires de la région
- Le développement de la relation entre création artistique et société

12h30 - Repas du midi en auberge espagnole.

14h - Travail en petits groupes

Tour de table

Questions thématiques :

- Quelles expériences de formes collectives ? (personnelles et professionnelles)
- Quelles propositions collectives souhaitées sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques ? (gouvernance locale vers le régional, répartition géographique sur le territoire, canaux de communication)

15h30 - Pause

15h45 - Synthèse des travaux de groupe et de la journée

17h - Fin de la journée

Cette rencontre est organisée avec le soutien du MI[X] (Maison intercommunale des cultures et des sciences de Mourenx)

Cette action s'inscrit dans le contrat de filière arts plastiques et visuels 2023 - 2026 porté par l'État / Ministère de la Culture - DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et Astre, réseau régional arts plastiques et visuels.

Plus d'informations :
concertation.aa.na@gmail.com

Le MI[X] (Maison Intercommunale des cultures et des sciences)
2 Avenue Charles Moureu
64150 MOURENX

CONTRAT FILIÈRE ARTS PLASTIQUES ET VISUELS EN NOUVELLE-AQUITAINE

Signé le 28 juin 2018 par l'Etat / Ministère de la Culture – DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et le réseau Astre, ce contrat vise l'émergence d'une dynamique de filière et de coopération entre les acteurs des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine. Il a été renouvelé par les mêmes partenaires pour la période 2023 – 2026.

Les principes fondateurs

Le droit à la liberté de l'expression artistique et de création, dans la diversité de ses formes, comme des droits culturels des personnes.

Un modèle économique de non rentabilité que la nature même de ces projets implique.

L'équité territoriale comme fondement à un aménagement régional soucieux du développement culturel, social, économique de tous les territoires dans le respect de la spécificité de ces territoires et de leur complémentarité.

La solidarité entre les acteurs des arts plastiques et visuels par la coopération des acteurs à toutes les échelles territoriales.

L'horizontalité des relations entre tous les acteurs, quel que soit leur rôle dans l'écosystème et leur échelle d'actions, s'appuyant sur la reconnaissance mutuelle du travail propre à chacun.

La consolidation d'une culture de travail commune basée sur le respect des cadres socio-économiques dans lesquels se déploient les activités et la concertation entre les représentants des différentes parties prenantes.

Le droit à l'expérimentation en termes de pratique, de méthodologie et d'organisation. Ce droit s'accompagne d'une évaluation des actions et des dispositifs menés.

L'intégration de stratégies de résilience pour prendre en compte la transition écologiques dans l'ensemble de la filière.

Les objectifs en 3 axes

I. La reconnaissance du travail artistique et la consolidation des parcours professionnels par :

- 1/ la consolidation de la rémunération artistique et le respect des droits des artistes ;
- 2/ l'accès des artistes aux outils de professionnalité ;
- 3/ une connaissance partagée par tous les acteurs de l'environnement administratif et juridique lié au travail de la création ;
- 4/ le développement de collaborations avec les acteurs du secteur privé et du marché de l'art ;
- 5/ le soutien à la mobilité régionale, nationale et internationale
- 6/ la représentation professionnelle régionale des artistes-auteurs et des indépendants ;
- 7/ la reconnaissance et la consolidation des parcours professionnels pour l'ensemble des métiers de la filière.

II. Le développement artistique et culturel dans les territoires de la région au travers :

- 1/ de la coopération entre les acteurs de la filière et avec les autres secteurs d'activités ;
- 2/ d'un accès équitable à l'information et aux ressources professionnelles ;
- 3/ d'une meilleure prise en compte du secteur à différentes échelles de collectivités territoriales et dans le développement local ;
- 4/ d'une attention particulière portée aux territoires considérés comme prioritaires ou enclavés ;
- 5/ l'appui à l'observation de la filière et à la recherche universitaire ;
- 6/ le soutien à l'émergence d'une scène régionale des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine.

III. Le développement de la relation entre création artistique et société :

- 1/ Prise en compte sur le long terme de la rareté des ressources naturelles et de la préservation de l'environnement
- 2/ Prise en compte de la nécessité du progrès social.
- 3/ Association de la pérennité économique avec la responsabilité sociale et la préoccupation environnementale.
Par exemple :
 - nouvelles modalités de rencontre avec les œuvres ;
 - enjeux écologiques dans les stratégies de gestion des activités du secteur ;
 - droits culturels, inclusion et participation de toutes les personnes à la vie culturelle.

- 4/ Respect de l'égalité entre les sexes et lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels.

DOCUMENTS RELATIFS AU CONTRAT DE FILIÈRE À TÉLÉCHARGER

Le contrat de filière arts plastiques et visuels 2023-2026

L'annexe du contrat de filière 2023-2026 : programme d'actions

Le contrat de filière arts plastiques et visuels 2018-2020

La convention d'application 2018

L'annexe de la convention : actions 2018



<https://reseau-astre.org/contrat-de-filiere/presentation/>

(Téléchargement des documents en bas de page)
<https://reseau-astre.org/le-contrat-de-filiere>

(Téléchargement des documents en bas de page)

POST-IT

Propositions brutes, avant synthèse

LIEUX DE DIFFUSION

- Accès + création d'événements artistiques (indé) = *Aides publiques pour la création d'événements, en sujet libre*
- La région doit créer les institutions, des événements (festivals, de lieux, d'expos, pour promouvoir les artistes locaux.ales – prioriser les espaces qui attirent le public car + difficile de faire bouger les gens)
- Ouvrir les événements artistiques existants ou créer aussi aux lieux privés, écoles, centres sociaux, culturels, etc.
- Mise en place d'espaces d'expo dans les lieux de la vie quotidienne (*micro-lieux d'expo : un mur du lien d'attention, de passage*) *Casser la barrière symbolique d'accès à l'art*
- Expositions mobiles Galerie dans un camion (électrique)
- Permettre la diffusion d'œuvres traitant de problématiques sociétales – potentiellement trash
- Création festival queer féministe, personnes minoritaires racisées, engagement/ humaniste (faire appel aux artistes locaux.ales)
- Développer plus d'appel à projet en milieu rural (Béarn)
- Carte annuelle (tarif annuel à déterminer) pour avoir accès aux lieux d'expos partout en France (surtout musées) *pour tous les publics = abonnement national*
- Gratuité parkings pour les expos
- Création d'un centre culturel (soutien aux échanges) nouveau à Pau
- Plus d'artothèques, ouvrir un canal de diffusion vers des sociétés privées, végétaliser et piétonniser rues destinées à l'art (*ex. rue Carnot à Pau*) *Catalogue d'artistes (numérique physique) pour que les artistes exposent et achètent les œuvres*

OUTILS

- Lieu ou site gratuit Ressource avec toutes les artistes-auteur.ices, leurs pratiques etc pour être mis.es en relation pour créer des projets = *annuaire*
- Annuaire artistes pour échanger, communiquer
- Diffusion, mutualisation des différentes possibilités pour proposer ses projets et intégrer les circuits qui permettent de le faire = *Faciliter l'accès à l'emploi : accès à l'info et mises en relation*
- Annuaire des lieux culturels en zone rurale = *faciliter le démarchage*
- Lien avec les masters histoire de l'art (recherches) et patrimoines et musée (université de Pau) et/ ou laboratoire Alter = *Structure faisant lien entre les créateur.ices régionaux.ales et les directeur.ices des différents masters*
- Lieu de location d'une chambre noire et matériel pour la photogravure ouvert au public
- Lieu de stockage et de partage de matériel de scénographie/ monstration pour éviter le gaspillage des ressources et pousser au recyclage
- Manque de lieux de co-éducation/ d'expérimentation *Créer des lieux pour mutualiser le matos et les compétences*
- Créer un centre Pasloin qui regroupe artistes contemporains, dans lequel on trouverait partage de matériel, partage de lieux, plus d'espaces d'expo
- Asso pour démarcher les propriétaires privés (immobiliers) et négocier des baux précaires pour expo ateliers.
- Pour les débutant.es : où s'inscrire au départ (sites, administrations), quels sont les coûts au départ ? (ursaff, impôts), associations dans les différentes villes où adhérer pour rencontrer les ar-

tistes, faire des expos = *Un site (numérique ou réel) sur lequel trouver toutes les infos. Exemple du contenu*

- Une section sur le site de Astre pour regrouper les connaissances admin et juridiques et catégorie outils

DROITS

- Accès gratuit pour les artistes à tous les lieux culturels, en tant que visiteur.euses
- Transports gratuits ou abonnement pas chers des transports de la région *pour les artistes*
- Carte d'artiste région Aquitaine *pour ouvrir des droits*
- Paiements systématiques des temps proposés aux scolaires
- Application de la loi de rémunération pour des lieux d'exposition du domaine public, galeries, ..Mais pas obligés pour les lieux qui ne sont pas dédiés à l'art
- Barèmes rendus obligatoires *Respect du..*
- Diffuser plus largement les barèmes de rémunération des artistes auprès des artistes et des institutions
- Éduquer les acteur.ices locaux.les au barème d'Astre
- Participation d'artistes à l'attribution des subventions : aide à la création, appels à projets (région, drac)
- Rendre publics les temps de délibération du jury
- Transparence sur les résultats aux appels à candidatures /!\ : réduire les boîtes noires (critères, informer en cas de refus),
- Diffusion des attributions de subventions et composition des jurys = *qui sont*

les jurys ? Quelle réponse ? Quelles raisons ?

- Prise en compte des RQTH/MDPH (contrats spé, flexibilité, des deadlines)
- Prendre en compte santé physique/mental de l'artiste → (Aide?) *Reconnaissance des maladies psy/physiques et pénibilités liées au travail artistique*
- L'IA dans une démarche « créative » (IA différente artiste) destructeur, écologique/ politique, peuple opprimé. *Éducation aux impacts de l'IA sur l'Art*
- Travail de recherche autour de la place de l'IA dans la création et dans l'acte de créer.
- Que les institutions n'utilisent pas l'IA pour leur com → Obliger l'emploi des graphistes

NON UTILISES

- Garder le rôle disruptif et contestataire de la création artistique
- Outil pour auto-éducation → site internet

GROUPE

ARTISTE

Temps 1 - Tour de table et interconnaissance (20 minutes)

- Nous vous proposons tout d'abord de faire un tour de table pour vous présenter brièvement - présentation de chacun-e (nom, lieu, activité)

Temps 2 - Les formes de regroupements collectifs connues (30 minutes)

- Quelles sont vos expériences passées ou présentes autour d'engagements collectifs, dans vos vies professionnelles et/ou personnelle ?
(organisation du groupe, façon de prendre les décisions, etc.)
- Quels étaient les points positifs et les points négatifs de ces formes collectives ?
Quelles améliorations seraient/auraient été possibles ?
- Pouvez-vous lister les formes de gouvernance* dont vous avez la connaissance, leurs avantages et inconvénients.

* Gouvernance: «Manière d'orienter, de guider, de coordonner les activités d'un pays, d'une région, d'un groupe social ou d'une organisation privée ou publique.» (définition de l'office québécois de la langue française)

Temps 3 - Une gouvernance des artistes-auteur·ices désirable pour la représentation départementale et régionale. (40 minutes)

- Quelle sont les spécificités et les diversités artistiques du département ?
(géographies, modèles économiques, difficultés, etc.)
- Quelles façons de recueillir et de porter les besoins, idées et revendications seraient pertinentes ?
- Quelles formes de gouvernance seraient souhaitables de l'échelle départementale vers l'échelle régionale ?

GROUPES

Notes brutes concernant les formes de représentations adaptées aux Pyrénées Atlantiques

Expériences passées

Expérience	Positif	Négatif
Asso		+ de compensation en cas d'absence d'un.e membre Pas assez de membre pour un grand réseautage
Asso/ Collectif d'artiste	Diversité, une représentation, partage d'expérience, expression comunautaire, visibilité collective et individuelle légitimation – obtention de financement	Pas professionnel, pas de hierarchie, instabilité, organisation irrégulière
Asso		Pas pro. Pas de revenus. Investissement personnel irrégulier
Entreprise	Vitesse de decision Responsabilisation personnelle	Monarchie // peut déléguer centraliser // employés dépendants
Centre d'art	Hierarchie bien posée (structurée)	Dependance decisionnelle (une personne) Conflit personnel/ divergence d'opinions
Collectif d'artiste, binome d'orga et artistes participant aux permanences	Gratuité pour les artistes Accessible/ communauté	Chronophage dans l'organisation Assurance, pas formelle Pas de cadre légal

Gouvernance désirable

1)
 → petites villes et communes et beaucoup de ruralité
 → subvention drac – région et municipalité)
 → scène artistique favorise les emmergents de l'extérieur et délaissent les locaux
 → Bel Ordinaire – Orthez Peu de centre d'art + n'accueillent pas les locaux.les professionnel.les . Ou alors seulement les amateur.ices. + des directions artistiques précises

2) Structures départementales, plusieurs structures régionales (/ base des anciennes régions) remontées aux représentant.es
 - Concertations, augmente la mobilisation / Reunions physique (ou visio = plus de dispos) 1 à 2 fois par an (niveau département ou niveau régional ou autre échelle)
 - Questionnaires via internet → par mail (pas que par les réseaux) sur questionnaires dans les lieux culturels ↔ un groupe local chargé de recueillir (rémunéré) – 1 seule personne ? Si groupe, pas d'indemnités. Utiliser les relais Astre, structures locales

3) Département→ Ancienne région → Région
 Représentant.es dans chaque département = beaucoup de travail
 Forme associative – D'autres choix existent-ils ?
 Tâches attribuées, avec objectifs clairs dans lesquels il y a une autonomie.
 Eviter qu'il y ait 3 têtes pensantes et personne d'autre qui font à côté
 Question de la communication → annuaire
 Argent permet l'engagement
 1 groupe d'artiste représentant.es régionaux.ales. Elu.e 1 fois par an. Indemnisé et défrayé.
 Diversité (pratique, revenus, genre, ethnie, âge) minimum 5 personnes. Toute personne se considérant comme artiste. Idéalement un.e par département. Attention à ne pas dévaloriser les amateur.ices.

Les artistes pour la concertation

concertation.aa.na@gmail.com